



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 033-439504960-20231213-2023121309-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mercredi 13 décembre 2023
A 09H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DAVID, SCAPPAZZONI, MONS, DELEPAUX, SEGURA, FANARA, URIOT

Pouvoirs :

Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr Bernard LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON

Messieurs BONNIN, MARTINERIE, DE SAINT ROMAIN, PUJOL

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2023121309 : MANDAT DE GESTION RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES DU FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON PAR ARCACHON EXPANSION

Le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon a décidé de mettre en place une programmation de spectacles dans le but de soutenir le spectacle vivant, il souhaite s'appuyer sur les compétences de la Régie municipale Arcachon Expansion afin de lui demander de gérer par mandat cette programmation pour son propre compte.

Dans un contexte de partenariat et de coordination de la politique culturelle pour Arcachon, le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon mobilise les énergies publiques et privées afin d'apporter son soutien au spectacle vivant, à ce titre il organise des spectacles et actions culturelles en partenariat avec des mécènes privés.

Arcachon Expansion, désireuse d'apporter son soutien aux initiatives du fonds de dotation et disposant d'équipes professionnelles dédiées à la culture portera pour le compte du fonds la gestion de la programmation décidée par le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon.

Le « Fonds De Dotation Culturel d'Arcachon » mandate La Régie municipale Arcachon Expansion pour gérer pour elle et en son nom la programmation culturelle décidée par le mandant à savoir :

- Festival Cadences

pour la période du **1er février 2024 au 31 décembre 2024** avec faculté de renouvellement pour le mandant qui devra être signifié au mandataire **avant le 31 janvier 2024**.

Pour la durée du mandat et sous le contrôle du mandant, le mandataire assure l'ensemble de ses responsabilités pour le compte du mandant dans la limite des budgets votés et financés par le mandant. L'ensemble de ces missions sont assurées par la direction du mandataire en étroite relation avec le mandant.

Les mandats de gestion fixent les obligations des cosignataires pour chacune des programmations.

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. FOULON** demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** cette délibération.
- **AUTORISER** la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.
- **AUTORISER** la Directrice Générale à signer tous les documents obligatoires et nécessaires à l'exécution de cette délibération ainsi que le mandat de gestion relatif à la mise en place des spectacles du fonds de dotation culturel d'Arcachon Expansion

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mercredi 13 décembre 2023
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion

